

Cadres, ingénieurs,
salariés de l'encadrement



*Je n'ai rien
à envier à mes
collègues
masculins,
sauf leur
salaire*



www.fo-cadres.fr

Les inégalités de salaires ne sont que la partie immergée de l'iceberg...

A niveau de diplôme équivalent, les femmes cadres ne bénéficient pas des mêmes évolutions professionnelles que les hommes. Les initiatives des pouvoirs publics et des entreprises pour réduire ces inégalités n'ont guère fait évoluer les choses.

Des difficultés aggravées par des différences de salaires de 22% en faveur des hommes (Source : Apec 2010). Une situation injuste que condamne FO-Cadres qui milite pour que le rattrapage se fasse à la fois au niveau du salaire et **au niveau de l'accès aux postes à responsabilités**.

La proportion de femmes occupant un poste de direction n'est que de 15% en 2010 contre 26% pour les hommes (Source : Apec 2010). Dans les entreprises du CAC 40, on ne retrouve que 15% de femmes dans les Conseils d'administration (Source : Capitalcom 2010). Selon certains responsables d'entreprises les femmes seraient peu présentes dans les postes à responsabilités par désintérêt du pouvoir ou manque d'ambition. Un point de vue qui trahit la position de **domination masculine encore très prégnante en entreprise**.

Ce n'est pas le pouvoir mais les conséquences de celui-ci sur l'équilibre vie privée - vie professionnelle que refusent les femmes.

Dans ces conditions, trop de femmes cadres sont conduites à s'auto-exclure des postes à responsabilités afin de ne pas sacrifier leur vie familiale.

L'organisation du travail est imprégnée d'une vision trop masculine de la «disponibilité» des cadres

- **Le moment clé** du parcours professionnel des cadres se situe entre 30 et 35 ans, période où les femmes envisagent la venue du premier enfant... Leurs absences et leurs difficultés à concilier vie professionnelle et familiale sont alors invoquées à tort pour justifier leurs différences d'évolution professionnelle au regard de celles des hommes.
- **La carrière professionnelle** se détermine à une période où la disponibilité des femmes à l'égard de l'entreprise est moindre. Un frein à leur parcours et à leur salaire que condamne FO-Cadres. Bien qu'à nouveau plus disponibles à partir de 40 ans, peu de politiques managériales sont mises en place pour permettre aux femmes cadres de « rattraper » leur évolution de carrière.

Trop d'entreprises considèrent encore la maternité comme un handicap dans le parcours professionnel des femmes et ne savent pas l'intégrer dans leur gestion de carrières.

- **Pour FO-Cadres**, si les politiques RH doivent permettre à tout salarié, homme ou femme, d'évoluer professionnellement, elles doivent aussi tenir compte des contraintes liées à la maternité.

Qui mieux qu'un créateur de droits pour vous défendre ?

Les revendications de FO-Cadres

Les discriminations et les inégalités que subissent les femmes dans le monde du travail ne doivent pas être considérées comme inéluctables.

En témoigne l'engagement des femmes cadres dans l'action syndicale qui traduit leur volonté d'agir pour ne plus subir et de faire valoir leurs compétences au même titre que les hommes.

Pour assurer une égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, FO-Cadres agit pour :

- **Appliquer le principe « à diplôme égal, à qualification égale et à fonction égale ou de valeur égale, salaire égal »** afin qu'au-delà de l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle, l'égalité salariale ne demeure pas facultative.
- **Prévoir obligatoirement la suppression des écarts de rémunération** entre hommes et femmes dans le cadre de la négociation sur les salaires.
- **Mettre en place des structures de surveillance** au sein des entreprises pour garantir les dispositions légales en matière d'égalité de traitement face à l'embauche et dans l'emploi.

- Redéfinir les procédures de gestion de carrière

pour que les femmes puissent assumer leur maternité sans préjudices pour leur évolution professionnelle.

FO-Cadres propose de différencier les cycles de gestion par un décalage des mobilités à des âges postérieurs, soit au contraire en les anticipant pour éviter les complexes de « rattrapage de carrière ».

- **Modifier l'organisation du travail** pour tenir compte des responsabilités parentales et professionnelles des hommes comme des femmes et permettre un accès égal aux congés parentaux.

- Rendre le congé de paternité obligatoire.

Aujourd'hui, les cadres - hommes ou femmes - ne veulent plus sacrifier leur parentalité au profit d'un surinvestissement de la sphère professionnelle. Mais la volonté des hommes cadres de concilier vie familiale et professionnelle est encore mal acceptée par leurs employeurs. Aussi, rendre obligatoire le congé de paternité est un signal fort permettant de dépasser le modèle archaïque de management basé sur « l'implication totale » des hommes cadres au travail.



FO-Cadres, la volonté d'agir

FO-Cadres est l'union syndicale qui regroupe tous les cadres et ingénieurs adhérents à Force Ouvrière. Elle vise à représenter, promouvoir et défendre les intérêts individuels et collectifs des cadres et des ingénieurs.

Afin d'agir efficacement en faveur de l'emploi, de la formation et de la protection sociale, FO-Cadres s'implique activement dans la gestion d'institutions et d'organismes paritaires tels que l'Apec (l'Association pour l'emploi des cadres), la CESI (le Centre d'Etudes Supérieures Industrielles), la CTI (La Commission des Titres de l'Ingénieur) et l'Agirc (Le régime de retraite des cadres).

Egalement lieu de réflexion et d'échange, FO-Cadres développe un mode de liaison efficace de l'organisation syndicale avec les mondes étudiant, universitaire, scientifique et technique.

Face aux évolutions du monde du travail, nos réflexions visent à :

- **Traduire les préoccupations** des cadres en revendications claires et concrètes
- **Porter une critique constructive** de l'organisation du travail et militer pour un management à visage humain
- **Renforcer le rôle et la place des cadres** dans l'entreprise
- **Anticiper les mutations technologiques** pour préserver les droits d'aujourd'hui et conquérir les droits de demain.

Au quotidien, nos représentants au sein des entreprises sont présents pour :

- **Vous informer** de vos droits et les défendre en toute circonstance
- **Vous accompagner** pour que votre déroulement de carrière ne soit pas entravé par des mesures injustes ou contraires à vos intérêts
- **Etre à votre écoute** pour bâtir ensemble des revendications au plus près de vos réalités professionnelles
- **Négocier des accords** collectifs pour protéger et renforcer vos droits.



FO-Cadres

L'Union des cadres
et ingénieurs - Force Ouvrière

2, rue de la Michodière - 75002 Paris

Tél. : +33 1 47 42 39 69 - Fax : +33 1 47 42 03 53

contact@fo-cadres.fr

Cachet du syndicat

www.fo-cadres.fr